



Colleges and Institutes Canada
Collèges et instituts Canada

Mémoire soumis au
Comité permanent des finances de la Chambre des communes
dans le cadre des
Consultations prébudgétaires en vue du Budget 2018

Objectifs de Collèges et instituts Canada :
Stimuler la productivité et une croissance qui profite à tous



Colleges and Institutes Canada
Collèges et instituts Canada

Collèges et instituts Canada (CICan) est le porte-parole des collèges, instituts et cégeps publics canadiens, et un chef de file mondial en matière d'éducation axée sur l'emploi, avec des programmes en cours dans plus de 25 pays. Les collèges et instituts contribuent à une croissance économique inclusive en générant plus de 190 milliards de dollars en retombées économiques annuelles et en travaillant avec une foule de partenaires privés et communautaires pour offrir plus de 8 000 programmes de formation à partir de campus établis en milieu urbain, rural, éloigné ou nordique.

Introduction

Collèges et instituts Canada (CICan) est heureuse d'avoir été invitée à soumettre ses recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en vue du Budget 2018. Celui-ci sera une occasion importante de tirer parti des mesures annoncées au Budget 2017, qui visaient à accroître les possibilités pour tous de développer ses compétences et de suivre des études postsecondaires tout en renforçant l'innovation au Canada.

Les collèges, les instituts de technologie, les cégeps et les écoles polytechniques du Canada stimulent l'innovation, favorisent la productivité et renforcent le groupe de population qui constitue sa classe moyenne. Ils offrent un vaste éventail de programmes de niveau postsecondaire conçus pour répondre aux exigences du marché du travail, outiller les diplômés de compétences qui les aideront à s'adapter en période d'incertitude et de difficultés économiques, et soutenir le recyclage professionnel des adultes confrontés à des changements professionnels et au chômage. Étant par ailleurs les principaux établissements à offrir à la population autochtone un enseignement postsecondaire et un perfectionnement des compétences, ils jouent aussi un rôle important pour favoriser la réconciliation.

Les collèges et les instituts sont très au fait des réalités économiques locales et régionales, et les services de recherche appliquée qu'ils fournissent sont adaptés aux besoins des entreprises et des collectivités locales. Grâce à leurs installations, aux connaissances spécialisées et au savoir-faire de leur personnel enseignant et de leurs étudiants, ils sont utiles aux entreprises et aux organismes du secteur public et du secteur à but non lucratif qu'ils aident à résoudre des problèmes concrets. Avec eux, ils s'emploient à affiner et à mettre à l'essai de nouveaux produits, services et procédés, rendant ainsi les entreprises plus compétitives et aidant leurs partenaires communautaires à relever les défis qui se posent pour eux en matière de santé et d'innovation sociale.

Pour que le Budget 2018 soit le plus bénéfique et le plus profitable possible pour les Canadiens, CICan recommande au gouvernement fédéral d'investir :

- dans les services d'innovation par le biais de la recherche appliquée destinée aux entreprises et aux divers partenaires des collectivités ;
- dans la modernisation des infrastructures d'enseignement postsecondaire ;
- dans l'accès au développement des compétences et à l'éducation postsecondaire pour les Autochtones ;
- dans l'accroissement du taux d'achèvement des formations d'apprentis ;
- dans l'amélioration des perspectives d'emploi par le biais du développement de l'entrepreneuriat et la multiplication des possibilités d'apprentissage intégré au travail à l'étranger pour les étudiants des collèges et instituts.

A. Aider les entreprises canadiennes à être plus productives, compétitives et innovantes

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 99,7 % de toutes les entreprises canadiennes ; elles emploient 90,3 % de toute la main-d'œuvre du secteur privé et, pourtant, elles ne comptent que

pour 27 % du total des dépenses en recherche et développement (R-D).¹ Leurs propriétaires sont par nature des innovateurs et nombre d'entre elles sont prêtes à accroître leurs opérations au Canada, à traiter avec de plus grandes sociétés de la chaîne d'approvisionnement et à étendre leurs exportations sur les marchés mondiaux. Mais il peut être fastidieux pour ces PME de chercher à obtenir une aide financière fédérale pour la R-D et il leur est rarement possible d'accroître leurs capacités internes, qu'il s'agisse de leur équipement, de leurs connaissances spécialisées ou de leur savoir-faire.

Les collèges et les instituts disposent quant à eux de l'équipement, des connaissances spécialisées et du savoir-faire nécessaires pour servir de pôles d'innovation aux régions qu'ils desservent. En 2015-2016, leurs partenariats de recherche avec des entreprises du secteur privé étaient au nombre de 6 300, dont 85 % avec des microentreprises et des PME. Ils en comptaient également 500 avec des organismes publics ou non gouvernementaux, contribuant à l'innovation sociale et sanitaire de leurs collectivités.

Les programmes actuels du gouvernement fédéral sont cruciaux pour donner aux PME et aux organismes communautaires l'accès aux services d'innovation obtenus par le biais des bureaux de recherche appliquée des collèges et des instituts. À mesure que la capacité de recherche appliquée de ces établissements s'accroît, il en va de même des besoins de R-D de leurs partenaires commerciaux, qui y investissent à présent près de 0,90 \$ pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral. Mais le financement restreint fourni par les programmes fédéraux ne suffit pas aux besoins en recherche appliquée et les collèges et les instituts se voient contraints de refuser des demandes de partenariat d'entreprises ayant des idées innovantes et de l'argent à investir. Il est donc indispensable d'accroître de façon notable l'enveloppe budgétaire actuelle allouée à ce secteur de sorte à exploiter le potentiel d'innovation existant.

Par ailleurs il s'avère crucial, au moment où le gouvernement fédéral s'emploie à réviser ses programmes d'innovation, de tenir compte du besoin de soutien financier stable à long terme qu'ont les bureaux de recherche appliquée des collèges et des instituts. Cette révision doit aboutir à la mise en place d'un plan de recherche appliquée plus efficace et plus réaliste couvrant la gamme complète de services offerts par les collèges et les instituts et qui, à la fois, répond aux besoins de développement économique régional par l'innovation commerciale, et renforce le bien-être des collectivités par l'innovation sociale et sanitaire.

Recommandation n°1 :

Porter dans un premier temps le financement actuel de la recherche appliquée menée dans les collèges à 100 millions de dollars par an, pour ensuite l'amener à 300 millions de dollars par an d'ici 2022.

Recommandation n° 2 :

Lancer un nouvel investissement de 25 millions de dollars par an comme soutien à la recherche pour les bureaux de recherche appliquée des collèges et instituts, de sorte à stabiliser leur rôle de pôles d'innovation dans leurs collectivités et leur région.

B. Aider les Canadiens à être plus productifs dans leur milieu travail et dans leur collectivité

¹ Principales statistiques relatives aux petites entreprises, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Direction générale de la petite entreprise, juin 2016.

Les collèges et les instituts sont des piliers de l'enseignement postsecondaire au Canada, servant plus de 1,5 million d'apprenants dans plus de 3 000 collectivités urbaines, rurales, éloignées et nordiques de tout le pays. Ils jouent un rôle important pour garantir la constitution d'une classe moyenne forte et résistante, aidant les jeunes diplômés à se lancer dans une carrière, la main-d'œuvre d'âge mûr, à se reconverter pour répondre à l'évolution des besoins du marché du travail, et outillant la population active pour des emplois verts et une économie mondialisée. Compte tenu de leur rôle crucial pour favoriser l'accès de la population autochtone à une éducation postsecondaire et au développement des compétences, ce sont des acteurs de premier ordre dans le soutien au développement économique et social des collectivités des Premières Nations, métisses et inuites du pays et dans l'avancement de la réconciliation.

Investir dans les collèges et les instituts, et dans les apprenants qu'ils desservent, constitue par conséquent un moyen efficace d'aider les Canadiens à être plus productifs et plus compétitifs.

B.1 Investissement stratégique dans l'infrastructure des collèges et des instituts

Pour faire en sorte que la population active du Canada soit productive et compétitive, il lui faut investir également davantage dans les infrastructures de développement des compétences et d'innovation.

Les résultats d'un sondage mené par CIBC en 2015 ont montré que plus de 60 % de l'infrastructure actuelle des collèges avait dépassé son cycle de vie de 40 ans et que la valeur des projets d'entretien et de réparation reportés prêts à réaliser et celle des projets de construction prêts à démarrer totalisaient plus de 7 milliards de dollars. S'il est vrai que les collèges et instituts ont fait de grands progrès à ce chapitre grâce aux 675 millions de dollars investis dans les infrastructures de leurs campus par le biais des 2 milliards du Fonds d'investissement stratégique destiné aux établissements postsecondaires, le besoin d'investissements additionnels demeure criant dans des campus de tout le pays.

Recommandation n° 3 :

Investir dans un deuxième cycle du Fonds d'investissement stratégique destiné aux établissements postsecondaires, prioriser les investissements qui rendront les campus plus adéquats au plan environnemental, y compris plus éco-énergétiques et mieux adaptés aux priorités établies, que ce soit par rapport à l'éducation des Autochtones, au développement de l'entrepreneuriat ou à l'innovation.

B.2 Investissements favorisant l'accès des Autochtones au perfectionnement de compétences et aux études postsecondaires

Dans son rapport *Pour une croissance plus forte et plus inclusive au Canada* publié en juin dernier, l'OCDE souligne la nécessité de mettre en place des politiques qui stimulent l'intégration des Autochtones au marché du travail. En 2015, leur taux de chômage était pratiquement deux fois plus élevé que celui du reste de la population. Cela est dû principalement à leur niveau d'études généralement moins poussé, 51 % d'entre eux seulement ayant suivi des études postsecondaires, comparé à 70 % pour la population canadienne non autochtone. De plus, chez les jeunes et chez les adultes autochtones en âge de travailler, les niveaux de littératie et de numératie sont moins élevés qu'ils ne sont pour ces deux groupes dans la population non autochtone.² Il est donc essentiel d'étendre l'accès des Autochtones au développement des compétences et aux études postsecondaires de sorte à

² *Pour une croissance plus forte et plus inclusive au Canada – Série « Politiques meilleures »*. OCDE. Juin 2017.

leur permettre de jouer plus pleinement leur rôle au sein de la population active et à aider leurs collectivités à se développer et à prospérer.

Les collèges et les instituts jouent un rôle central dans la mise en œuvre d'initiatives de développement des compétences y compris d'acquisition de compétences améliorant l'employabilité. Des exemples le confirment, notamment celui de la réussite du Programme d'éducation de base des adultes du Nord, dispensé par des collèges dans les trois territoires et qui a nettement diminué la dépendance à l'assistance sociale des participants, en augmentant leur taux d'emploi ainsi que le nombre d'inscriptions d'apprentis.

Comme le reconnaissent des collèges et des instituts de tout le pays, ils ont aussi un rôle vital à jouer pour soutenir la concrétisation des appels à l'action lancés par la Commission de vérité et de réconciliation. Pour encourager la réussite des étudiants autochtones, il faut accroître le financement qui permettra de renforcer la programmation et les services de soutien global s'inscrivant dans la réconciliation. Le Protocole sur l'éducation des Autochtones instauré par CIGan souligne le type de programmation et de services requis à cet égard, notamment l'intégration des connaissances autochtones aux programmes d'études ; la formation interculturelle pour favoriser une compréhension mutuelle ; et l'apport du soutien d'Aînés sur les campus.

CIGan se réjouit de l'actuelle révision des programmes fédéraux qui favorisent l'accès des Autochtones aux études postsecondaires et aux possibilités de développement des compétences. Il s'agit d'un moment propice pour créer de nouveaux programmes, développer des programmes existants ou les refaçonner de sorte à mieux combler les besoins des étudiants autochtones et de leurs collectivités et à faire avancer la réconciliation.

Recommandation n° 4 :

Investir davantage dans l'éducation de base des adultes, la formation aux compétences essentielles et la mise à niveau des acquis pour les Autochtones de sorte à améliorer leurs perspectives d'emploi et à soutenir le développement économique des collectivités autochtones, rurales, éloignées et nordiques.

Recommandation n° 5 :

Investir 26 millions de dollars par an pour appuyer la programmation et les services de soutien global recommandés par la Commission de vérité et réconciliation dans les établissements d'enseignement postsecondaire afin d'accroître le recrutement des étudiants autochtones, leur persévérance aux études et leur réussite.

B.3 Accroître la productivité au travail en augmentant les taux d'achèvement des formations d'apprentis

Lors d'un sondage réalisé en 2016-2017, les employeurs canadiens ont indiqué que les métiers spécialisés étaient ceux pour lesquels la main-d'œuvre était la plus difficile à trouver.³ D'après les estimations de Statistique Canada, les taux d'achèvement des formations d'apprentis seraient actuellement de 50 % et la différence de revenu annuel entre ceux ayant terminé leur formation et ceux ne l'ayant pas fait serait de 10 000 \$. De plus, les apprentis plus âgés qui ont au moins une personne à

³ <http://manpowergroup.ca/campaigns/talent-shortage/assets/pdf/2016-Talent-Shortage-Canada-Infographic.pdf>

charge risquent davantage de ne pas terminer leur apprentissage. Cela est regrettable, car plus de 95 % des apprentis qui l'ont terminé obtiennent soit le Sceau rouge dans leur discipline, soit un certificat de qualification provinciale.⁴ Du fait de la forte demande de gens de métier chez les employeurs et de la prévalence de faibles taux d'achèvement des apprentissages, davantage de mesures fiscales s'imposent pour les encourager à garder leurs apprentis jusqu'à ce que ceux-ci aient pu faire terminé leur formation avec succès.

Recommandation n° 6 :

Accroître les mesures d'encouragement fiscal pour que les employeurs gardent leurs apprentis jusqu'à la fin de leur troisième ou de leur quatrième année d'apprentissage et la validation de celui-ci.

B.4 Des investissements pour améliorer les perspectives d'emploi des Canadiens

Dans ses deux derniers budgets, le gouvernement fédéral a annoncé d'importants investissements et mesures pour améliorer les perspectives d'emploi des Canadiens. CIGan approuve les recommandations du groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes, en particulier l'accent mis sur l'instauration de pratiques innovantes en vue d'améliorer les perspectives d'emploi chez les jeunes vulnérables et d'accroître les possibilités d'entrepreneuriat et l'acquisition de compétences à cet effet. CIGan s'est également réjoui de l'annonce de nouveaux investissements dans l'apprentissage intégré au travail, en particulier de l'engagement pris par le gouvernement de lancer un projet pilote par le biais de Mitacs devant permettre aux entreprises d'accéder aux compétences en innovation d'étudiants de collèges, d'instituts de technologie et d'écoles polytechniques à partir de stages de recherche.

Pour donner suite à ces engagements, CIGan recommande au gouvernement fédéral d'investir davantage dans le développement de l'entrepreneuriat et les possibilités d'apprentissage intégré au travail à l'étranger pour les étudiants des collèges et des instituts, afin qu'ils soient compétitifs sur les marchés mondiaux.

L'entrepreneuriat a le potentiel de résoudre nombre de problèmes auxquels sont confrontés les Canadiens de tous âges qui cherchent un emploi à temps plein de qualité. De fait, toute mesure conçue pour améliorer leurs perspectives d'emploi et leur situation économique doit être propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat, tant pour les jeunes que pour la main-d'œuvre d'âge mûr cherchant à se recycler professionnellement et à changer de carrière. Les collèges et les instituts attirent et forment des hommes et des femmes très motivés qui cherchent à lancer leur carrière et ce sont des lieux privilégiés pour ceux qui cherchent à développer des concepts commerciaux et à lancer de petites entreprises.

Recommandation n° 7 :

Investir dans des pépinières d'entreprises pour les entrepreneurs en herbe des collèges et instituts de sorte à accroître les débouchés professionnels pour les jeunes diplômés et les possibilités de reconversion professionnelle pour les apprenants adultes.

Pour accroître la réussite économique du Canada à l'échelle mondiale, il est important que les jeunes Canadiens disposent d'occasions de mobilité dans leur propre pays comme à l'échelle internationale. Les

⁴ http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/statcan/81-598-x/81-598-x2017001-fra.pdf

occasions d'apprentissage intégré au travail à l'étranger sont particulièrement enrichissantes, car elles fournissent une expérience à l'étranger qui correspond aux objectifs d'éducation pour l'emploi des collèges et des instituts. Actuellement, seuls 1 % des étudiants canadiens de collèges ou d'instituts passent du temps à l'étranger dans le cadre de leurs études.

Recommandation n° 8 :

Financer des occasions d'apprentissage intégré au travail à l'étranger pour les étudiants des collèges et des instituts de sorte à leur permettre d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour être compétitifs sur les marchés mondiaux.

Conclusion

Les investissements et les mesures recommandées dans ce mémoire sont centrés sur la réalisation du potentiel qui existe, dans les collèges, les instituts de technologie, les cégeps et les écoles polytechniques, de répondre aux besoins de développement des compétences des Canadiens et de stimuler l'innovation dans les collectivités et régions qu'ils desservent, de sorte à accroître la productivité et à renforcer la classe moyenne. CICan et les établissements qu'elle représente se réjouissent à la perspective de travailler avec le gouvernement fédéral pour contribuer à une croissance qui profite à tous et à bâtir des collectivités dynamiques dans tout le pays.